

29. Droit et pauvreté

Robert Cooper, avocat,
coordinateur des services juridiques (Québec),

Herbert Marx, avocat, professeur à l'Université de Montréal.

Pour ceux qui s'intéressent au droit social et droit et pauvreté, le nouveau Bulletin de la loi du bien-être social au Canada (Bulletin of Canadian Welfare Law), est bienvenu. Il appert qu'en bon français le Bulletin devrait s'intituler le « Bulletin du droit de bien-être social au Canada ». Espérons que ce changement de titre sera effectué avant la parution du prochain numéro.

Il est grand temps que nous ayons un véhicule d'informations et de réflexions en cette matière. Nous espérons même voir sous peu des rapports judiciaires de même que peut-être une revue spécialisée dans ce domaine. A cause du grand nombre de canadiens touchés par ces lois sociales (la Loi sur l'aide sociale du Québec, la Loi sur l'assurance-chômage, etc.) il est souhaitable que les avocats qui s'occupent des problèmes légaux suscités par ces lois aient des instruments de travail appropriés. Ce domaine du droit est comparable au droit du travail ou au droit fiscal où il existe déjà des rapports judiciaires et des revues spécialisés.

Ce bulletin est préparé à l'intention du Bureau du conseil national du bien-être social par le Projet du droit de bien-être social de la Faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique.

Le Bulletin est divisé en trois sections. La première traite des « actualités ». Sous cette rubrique nous trouvons un résumé des décisions judiciaires (rapportées et

non rapportées), de même qu'un commentaire sur celles-ci. Une deuxième section est composée d'articles. Ce premier numéro présente des articles sur l'aide sociale en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Ecosse. Enfin la troisième section « divers » comprend une décision de la commission provinciale de la Nouvelle-Ecosse et des rapports de certains services juridiques de Toronto (Parkdale Community Legal Services) et de Vancouver (Community Legal Assistance Society).

Les dirigeants du Bulletin invitent leurs lecteurs à envoyer des articles, des commentaires, des idées de recherches ou des demandes de renseignements. Nous espérons que les juristes québécois ainsi que les étudiants en droit contribueront à l'expansion et à la diffusion de ce Bulletin qui constitue un reflet positif des préoccupations juridiques de l'heure dans le domaine de droit social.

Envoyez vos contributions, lettres, etc., au
Bulletin du droit de bien-être social
au Canada,
Faculté de Droit,
Université de Colombie-Britannique
Vancouver 8, C.-B.

Vous pouvez obtenir un abonnement gratuit, en écrivant au
Bulletin du droit de bien-être social
au Canada,
Conseil national du bien-être social,
Edifice Brooke-Claxton,
Ottawa, Ontario KIA OK9.